

Syndicat National de l'Education Physique  
Fédération Syndicale Unitaire  
Académie de LILLE  
Bourse du travail  
276 Boulevard de l'usine  
59800 LILLE

## Déclaration SNEP-FSU GT vœux et barèmes intra 2018

La semaine prochaine, le mardi 22 mai, nous serons en grève intersyndicale avec l'ensemble de la Fonction Publique, pour défendre un service public de qualité sur l'ensemble du territoire, pour une revalorisation salariale et des métiers, dans le cadre d'un mouvement social qui dépasse largement notre secteur, tant le gouvernement Philippe œuvre pour qu'Emmanuel Macron mérite son surnom de « président des riches ».

Les annonces faites cette semaine, dans le rapport de l'IGAEN, d'une possible fusion des académies en rapport avec le nouveau périmètre des 13 Régions nous inquiètent. Le rôle de l'administration centrale serait recentré sur le pilotage et la conception et « **les recteurs [devraient] voir renforcer leurs compétences en matière de gestion de personnels avec la déconcentration au niveau académique de tous les actes de gestion** ».

La question du mouvement des personnels du second degré, dont ce GT va en traiter une partie, et de leur recrutement est clairement identifiée.

La FSU interviendra pour défendre le modèle académique, contre les fusions envisagées dont elle interroge le sens et la pertinence. En effet, outre les mutualisations de service et de moyens, et les économies d'échelle ainsi recherchées, cette réorganisation territoriale s'inscrit dans la perspective de donner toujours plus de compétences aux régions pour les inscrire dans le schéma européen. Les inégalités territoriales, l'accompagnement des personnels, les conditions de réussites des élèves sont absentes du rapport. En quoi des académies plus grandes permettront **au système éducatif de mieux remplir son rôle ?**

La FSU défend que les politiques publiques en matière d'éducation doivent être définies nationalement et les cadres de gestion des personnels rester pilotés concrètement par le ministère.

Pour la FSU, la régionalisation de l'éducation, à laquelle le rapport conduit, ne peut mener qu'à davantage d'inégalités dans l'accès des jeunes aux qualifications.

Aujourd'hui nous sommes réunis pour vérifier les vœux et barèmes des enseignants d'EPS qui seront pris en compte pour l'affectation intra-académique du mois de juin 2018 en EPS.

Nous commencerons par remercier les services du DPE pour leur disponibilité et les réponses apportées à nos questions. Nous y voyons un signe de reconnaissance du paritarisme et de son rôle dans la défense des personnels et du service public.

### Quelques chiffres :

339 enseignants d'EPS participent au mouvement intra-académique en 2018, soit 52 de moins par rapport à l'an dernier.

Sur ces 339 demandeurs, 94 participent de façon obligatoire et 245 de façon volontaire soit 72,3% des demandeurs (2% de moins que l'année dernière).

Comment l'expliquer ? Il y a sans doute plusieurs causes :

- la fin du dispositif transitoire pour les établissements sortis de l'Education prioritaire,
- les 136 suppressions de postes, dont 25 en EPS pour 12 créations, qui rappellent les heures noires de l'académie, au moment où les collègues craignaient de demander une mutation qui serait suivie l'année d'après par une mesure de carte scolaire,
- l'incertitude liée à l'avenir des postes en lycée après les annonces qui sont faites concernant la réforme qui sera mise en place en 2019.

13 mesures de carte scolaire en EPS cette année (+ 4 par rapport à 2017) dont 11 touchent les collèges (85% des MCS) : la continuité des effets néfastes de la réforme collège se confirme encore cette année.

Parmi les candidats, 80 TZR sont demandeurs soit environ 53.3% du vivier de enseignants remplaçants. Cela révèle leur volonté de sortir de cette fonction qui subit des conditions d'exercice pénibles.

Nous demandons, de nouveau, que les préférences saisies, lors d'un vœu ZR, par les candidats soient étudiées pour le choix de l'établissement RAD, que les TZR affectés en extension puissent faire des préférences et que la phase d'ajustement d'affectation à l'année soit rétablie en juillet et mise en place fin août.

Concernant le mouvement intra EPS lui-même, nous allons connaître de grosses difficultés pour une mobilité choisie des personnels : un solde négatif de 13 postes dans l'académie de Lille pour la rentrée scolaire 2018 en est une des causes. Une légère satisfaction est de ne voir réserver que 4 postes à temps complet 20h, pour l'affectation des Fonctionnaires Stagiaires EPS.

### Concernant les éléments du barème intra-académique 2018 :

Certains éléments du barème intra-académique de Lille ont toujours une valeur supérieure à celles conférées aux 4 priorités réglementaires définies dans les textes nationaux concernant le mouvement déconcentré (B.O. du 9.11.2017).

Nous réitérons, en particulier, notre désaccord concernant la bonification agrégé : ces points agrégés quasiment unanimement condamnés par les représentants des personnels nous font dire qu'ils sont trop importants par rapport aux autres éléments du barème car ils représentent 10 ans d'ancienneté d'un PEPS et constituent donc une source de déséquilibre du barème intra. Pour le mouvement intra 2018, cela concerne 9 collègues agrégés demandeurs.

Lors du GT postes SPEA, des questions ont été posées sur le poste du lycée E. Woillez de Montreuil non attribué alors qu'il y avait plusieurs demandeurs, a-t-on des réponses de vos services à ce jour ?

Par ailleurs, nous demandons à ce que le rectorat rappelle l'aspect confidentiel de ces informations et la temporalité liée aux FPMA, seul moment officiel de résultats et de diffusion des affectations des collègues. Nous tenons enfin à rappeler que nous serons très attentifs au respect de la confidentialité du projet d'affectation et nous demandons que cette confidentialité soit respectée par l'ensemble des participants aux FPMA et par leurs organisations respectives.

**Les commissaires paritaires du SNEP-FSU LILLE**